



Réf. Farde e-Assemblées : 2442481

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/01/2022

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 1112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 40 du Conseil de l'Action Sociale du 15/12/2021 adoptant la 3ème modification budgétaire pour l'exercice 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 15/12/2021 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[délibération n° 40 du CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Arrêt FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)